

Prêts aux petites entreprises—Loi

I'ont déjà signalé, nous n'avons aucun moyen de savoir combien d'entreprises ferment tout simplement leurs portes et abandonnent la partie. Ceux qui ont tout perdu ne seront pas du tout réconfortés d'entendre le ministre vanter les mérites du programme de prêts aux petites entreprises. Le ministre d'État a beau dire que nous avons au Canada le milieu le plus favorable à la petite entreprise et au tourisme de tous les pays industrialisés de l'Occident, cela ne consolera pas les 6,000 entreprises et plus qui ont fait faillite en 1981.

Je l'ai déjà signalé, en m'appuyant sur un bilan national et sur les statistiques portant sur la région de St. Catherines, la petite entreprise est essentielle à notre bien-être économique. La relance économique du Canada ne se fera que si nous renforçons le secteur de la petite entreprise, qui est un de ceux qui créent le plus d'emplois. Le bill C-84 ne peut même pas amorcer ce renforcement et ce renouveau indispensable et il ne pourra certes pas réparer les torts causés par le budget du 12 novembre.

J'ai demandé tout à l'heure, monsieur l'Orateur, où les entreprises qui en avaient besoin pouvaient emprunter de l'argent à des taux raisonnables. Une catégorie de prêteurs que l'on a tendance à oublier est celle des particuliers qui, comme les propriétaires d'entreprise, avaient jusqu'ici confiance dans le régime et dans la réussite de l'entreprise. Le particulier était disposé à fournir une aide financière. A venir jusqu'au dernier budget, il était incité à le faire parce qu'il pouvait déduire les frais associés à ces investissements. Mais cela n'est plus admissible. Comme le signalait la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, cette source de capitaux de placement, de capitaux spéculatifs n'existe plus pour permettre au Canada de croître et de prospérer.

Un deuxième coup que le gouvernement a porté à la petite entreprise a été d'obliger les entreprises à payer intégralement l'impôt sur une vente, quelles que soient les modalités de paiement. Pour les entreprises qui vendent des articles coûteux et surtout pour celles qui dépendent de la vente à tempérament, cela constitue un lourd fardeau fiscal.

Enfin, monsieur l'Orateur, le budget va à l'encontre d'une des dispositions les plus importantes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit celle qui vise à aider ces dernières à acquérir des capitaux fixes. La déduction pour amortissement, que le gouvernement actuel prétendait être la meilleure du monde, est maintenant réduite de moitié. Ainsi, d'un côté, la loi sur les prêts aux petites entreprises permet à un homme d'affaires d'acquérir une valeur immobilière, mais de l'autre, le budget le décourage de le faire. Ce n'est pas seulement de la contradiction, c'est de la folie. Par les temps qui courent, c'est de la folie, comme le député à ma gauche l'a dit, alors qu'il faut redonner confiance à nos entreprises.

Soyons honnêtes envers nous-mêmes. Ce dont les petites entreprises ont le plus besoin aujourd'hui, avant toute autre chose, c'est d'être libérées des taux d'intérêt élevés. J'ai dit déjà que grâce au dernier budget, il n'y a pas d'autre issue pour les petites entreprises que la faillite ou l'endettement.

J'invite le ministre d'État à la petite entreprise et au tourisme à bien examiner les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises, qui touchent les taux d'intérêt. Il constatera que la loi fixe le taux à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Aux taux pratiqués de nos jours, un taux préférentiel de 17 ou 18 p. 100 peut difficilement être considéré comme un crédit abordable.

Je me permets de faire remarquer au ministre que si son gouvernement et lui-même désiraient sincèrement aider la petite entreprise, ils auraient dû élargir le bill C-84 pour y inclure la formule de calcul du taux d'intérêt qui s'appliquait au défunt programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Ce programme fournissait un crédit abordable à la petite entreprise. Ni la loi sur les prêts aux petites entreprises ni le bill C-84 ne comportent un tel élément.

La conclusion est évidente: le bill C-84, tel que nous convenons de l'appuyer, est un expédient visant à reconduire un programme menacé pendant seulement encore six mois. J'ai déjà laissé entendre que, en raison des pressions qu'elle subira par suite de la suppression du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, la loi sur les prêts aux petites entreprises n'arrivera pas à satisfaire à la demande accrue. Encore une fois, à cause du budget catastrophique du 12 novembre dernier, un budget qui a été condamné par une vingtaine d'organismes et groupes nationaux, la petite entreprise sera assujettie, d'une part, à la pression constante de taux d'intérêt élevés et, d'autre part, à des impôts lourds et injustes qui causeront beaucoup de tort. Cela met un frein à la croissance et au développement d'un pays fondé sur les rêves de tant de gens. Que reste-t-il à l'entrepreneur, à l'investisseur aventureux, ou au rêveur?

En bref, et en conclusion, le gouvernement actuel a pleinement montré son manque total d'estime et de compréhension à l'égard du monde des affaires et du commerce. Il n'a aucune théorie de l'emploi. Et cela est parfaitement conforme à une théorie budgétaire qui ne tient pas d'abord et avant tout compte du facteur humain.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois maintenant m'acquitter d'une formalité. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'agriculture; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—L'Agence d'examen de l'investissement étranger; et le député de Central Nova (M. MacKay)—Les travaux publics.